

Rappel paiement plus un an après livraison

Par coco2, le 21/04/2008 à 19:50

Bonsoir, j'ai acheté à la foire de Marseille, des radiateurs avec programmateurs pour une valeur de 3592.86€.Le bon de commande a été signé le 24.10.2006, avec un financement à crédit de 36 mensualités de 97.22€, avec un acompte de 92.86€, et une date de livraison de2 à 3 semaines. J'ai été livrée le 1er décembre 2006, j'ai entre temps renvoyé le dossier de crédit qui m'avait été accepté par le commercial. N'ayant pas de nouvelle, pas de prélèvement, je relance le commercial de la société le 21 février 2007, lettre restée sans réponse. Le 6 mars 2008, cette même société me demande de régler sous huit jours sous peine de mise en demeure. Je n'ai plus les fonds disponibles pour payer ces radiateurs, depuis ayant d'autres dépenses. Dois je toujours cette somme à la société, plus d'un an après l'achat. Merci pour votre conseil. Bonne soirée.